

L'ASFOREF à votre service

Créée à l'initiative de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, l'ASFOREF diffuse la formation aux experts-comptables stagiaires et propose aux experts-comptables et à leurs collaborateurs, des programmes de formation adaptés pour leur exercice professionnel.

L'ASFOREF est dirigée par le président de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France et par un président délégué. Cette dernière fonction a été assurée, avec passion et efficacité, de 2005 à 2011 par notre confrère Jean-Luc Scemama.

Je tiens à lui exprimer ma reconnaissance pour son engagement et à le remercier pour l'ensemble de ses actions menées, aux côtés de l'équipe de l'ASFOREF.

Le vote du 24 février 2011 m'a investie dans la fonction de Président délégué de l'ASFOREF, en qualité de Président de la Commission formation stage.

C'est un honneur, et c'est avec un grand bonheur que je prends le relais !

J'encourage les consœurs et les confrères, qui s'intéressent particulièrement à la formation et qui souhaitent faire des propositions dans ce domaine, à nous rejoindre à la Commission Formation et Stage.

Cette commission, ouverte à tous, est un lieu d'échanges, de réflexions et d'élaboration de nouveaux projets destinés à faciliter l'activité des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Concernant le parcours pédagogique des experts-comptables stagiaires, nous devons être à l'écoute des nouvelles générations, tenter de comprendre leurs aspirations, pour leur permettre de réussir leur stage professionnel dans les meilleures conditions possibles.

Nous devons concevoir des formations adaptées à leur rythme de vie personnelle et professionnelle, les assister pour qu'ils réussissent leurs examens et le diplôme d'expertise comptable et qu'ils exercent sereinement notre profession, dans le respect de la réglementation professionnelle.

Concernant les professionnels en exercice, de grands défis nous attendent ! L'ouverture du périmètre d'activité aux particuliers, aux activités commerciales accessoires..., nécessite de nous former, ainsi que nos équipes, pour nous approprier ces nouveaux marchés. L'évolution des normes d'exercice professionnel vont aussi apporter des changements dans nos organisations.

C'est la fonction de l'ASFOREF de proposer à l'ensemble des consœurs et des confrères des formations adaptées à leurs cabinets pour accompagner l'évolution de leur exercice professionnel. Nous sommes à votre service.



Catherine Hanser
Présidente Déléguée de l'Asforef

SOMMAIRE

Edito / L'Asfoclub / Abécédaire / DEC : évolution des résultats - Nouvelle procédure d'agrément du sujet de mémoire - Les surprises de l'épreuve écrite « déontologie » / 2 questions à / DSCG : évolution des sujets et conseils aux candidats / L'entrée en stage avec un DSCG incomplet



FAITES-VOUS PARTIE DE NOTRE CLUB ?

NOUVELLE SESSION 2011

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant !

L'objectif de l'ASFOCLUB : rapprocher les consœurs et les confrères par une formation « nouvelle » au développement des cabinets, avoir une régularité dans les rencontres et la volonté de partager du vécu, des ambitions et des projets avec le groupe.

Thèmes abordés et dates de cette nouvelle session :

1. Accompagner le changement dans le cabinet	• 3 Mai 2011
2. Mettre en place un marketing B to B au cabinet	• 5 Juillet 2011
3. Accroître la productivité du cabinet : passez de l'efficacité à l'efficience	• Sept/Oct 2011
4. Repenser durablement le cabinet pour être prêt face aux nouvelles règles du jeu	• Déc. 2011

Horaires : de 8 h à 10 h
Prix : 290 € HT comprenant les 4 réunions et les petits-déjeuners

Pour vous inscrire, www.asforef.com

NOTEZ-LE !

Déménagement de l'ASFOREF

Depuis le 14 février dernier, l'ASFOREF a emménagé au 50 rue de Londres - Paris 8^{ème}, rejoignant ainsi l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France et la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris. Nos coordonnées téléphoniques restent inchangées.

ABÉCÉDAIRE

F comme

Financement : lorsque certains séminaires nous paraissent être incontournables dans le cadre des activités de vos cabinets, l'ASFOREF met en place un dispositif d'aide au financement pour permettre au plus grand nombre d'entre vous de suivre ces formations : tarif privilégié, formations Essentielles avec un financement intégral pris en charge par AGEFOS PME IDF et cofinancé avec le Fonds social européen.

Flash formation : conçue sur la base d'une demi-journée, la formation « Flash » permet de faire le point sur une question d'actualité essentielle et constitue un parfait préalable à une formation plus approfondie. Un support détaillé présentant le contenu de la formation ainsi que tous les textes officiels pour approfondir la réflexion sont remis aux participants.

Les résultats nationaux de la session du DEC de Nov 2010 sont parus, mais le rapport du Président du jury n'a pas encore été publié.

Des informations portées à notre connaissance, il ressort que :

Révision
les notes évoluent
entre **2,60 et 16,48**

Déontologie
les notes évoluent
entre **2 et 17**

Soutenance
les notes évoluent
entre **2 et 18**

Moyennes
les notes évoluent
entre **6,46 et 15,36**

On signale un candidat particulièrement régulier, il a obtenu 10/20 aux 3 épreuves au cours de la même session.

L'examen des résultats de la session de novembre 2010 laisse clairement apparaître que le double jeu des coefficients et de la note éliminatoire du Mémoire à moins de 10/20 a fait baisser le taux de réussite au DEC de 80% à 60%, soit une chute de 25%.

Le nombre de diplômés passe de 1001 en 2009 à 852 en 2010 (environ -15%).

NOUS VOUS ENGAGEONS VIVEMENT À PRÉPARER LES 3 ÉPREUVES DU DEC À L'ASFOREF.

DEC NOUVELLE PROCÉDURE D'AGRÈMENT DU SUJET DE MÉMOIRE

Le Bulletin Officiel n°11 du 18 mars 2010 traite du diplôme d'expertise comptable, en particulier des dispositions relatives aux épreuves 1,2 et 3.

Concernant l'épreuve n°3 - Mémoire « **le sujet doit être proposé à l'agrément du jury national 6 mois au moins avant l'ouverture de la période d'inscription aux épreuves du diplôme d'expertise comptable** ».

Les candidats devront veiller au respect de cette nouvelle règle et en tenir compte dans le rétro-planning qu'il nous paraît important d'établir pour chaque session de l'examen, à savoir :

	Session Nov. 2011	Session Mai 2012	Session Nov. 2012
Date limite de dépôt de l'agrément	11-01-2011	09-07-2011	16-01-2012
Retour de l'agrément (délai maximal)	11-04-2011	09-10-2011	16-04-2012
Date d'ouverture session d'examen	11-07-2011	09-01-2012	16-07-2012
Date limite dépôt dossier inscrip. exam	29-08-2011	15-02-2012	31-08-2012
Première date de l'écrit	14-11-2011	02-05-2012	12-11-2012

Attention :

- Un sujet de mémoire est agréé pour les 4 sessions successives suivant l'agrément.
- Les candidats, pour élaborer leur rétro-planning, devront prendre en compte les délais d'élaboration du dossier d'agrément, d'analyse de la réponse à l'agrément, de rédaction du mémoire, de préparation à la soutenance du mémoire.

**L'ASFOREF A CONÇU DES FORMATIONS SPÉCIFIQUES
POUR VOUS ACCOMPAGNER LORS DE CHACUNE DE CES ÉTAPES**

ASFOREF
DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE DEC 2011
Réglementation professionnelle et déontologie de l'EC et du CAC
Révisión légale et contractuelle des comptes
Mémoire d'expertise comptable
www.asforef.com

L'ASFOREF vous propose différentes formations pour vous aider dans la préparation de l'examen final.

Programme et date 2011 sur www.asforef.com

2010

2009

2008

	Nov	Mai	Nov.	Mai	Nov.	Mai
Révision/Écrit	9,73	9,88	10,18	10,72	9,27	9,10
Déontologie/ Entretien avec le jury	8,29	11,25	11,46	11,22	11,29	11,62
Soutenance	10,48	10,29	10,54	10,49	10,46	10,50
Total des 3 moyennes en points	79,40	31,42	32,16	32,43	31,02	31,22
Nbre de diplômés	393	459	617	384	449	340
Nbre de diplômables	659	583	752	476	611	453
%	59,64	78,73	82,05	80,67	73,49	75,06

DEC LES SURPRISES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE « DÉONTOLOGIE »

Les résultats de la session de novembre 2010 du DEC viennent de tomber, beaucoup d'illusions aussi...

- Le taux de réussite qui oscillait autour de 80 % pour les trois dernières sessions, est tombé à 60%.
- La note moyenne de l'écrit « Révision » est à 9,73/20 soit, comme d'habitude, autour de 10/20.
- La note moyenne du Mémoire est à 10,48/20 soit, autour de 10/20.
- La surprise vient de l'écrit « Déontologie » dont la note moyenne est à 8.29/20.

Avant le 1^{er} Juillet 2010, il était de bon ton, devant une mauvaise note à l'épreuve « Entretien avec le jury », de dire que les examinateurs étaient comme ceci, comme cela et, réciproquement.

Force est de constater que, même si l'épreuve orale pouvait présenter certaines injustices liées au hasard des personnes en présence, la note moyenne était autour de 11/20.

L'aspect généraliste de l'épreuve était incompris de beaucoup de candidats et hélas non admis par tous les candidats.

On peut légitimement s'interroger sur le fait de savoir quelle est la note qui est la plus représentative des qualités des candidats ; est-ce le 11/20 d'antan ou le 8/20 d'aujourd'hui ?

Les nouvelles modalités de l'épreuve laissent clairement apparaître son aspect généraliste qui ne va dépendre que de la culture des candidats sur les normes et les règles déontologiques de la profession comptable libérale.

Deux options sont réservées aux futurs candidats :

- soit, ils ne portent pas assez d'attention aux quiz et aux tests e-learning au cours des trois années de stage, et les notes stagneront autour de 8/20.
- soit, ils décident de préparer sérieusement cette épreuve de déontologie et ils viennent à l'ASFOREF s'inscrire aux préparations spécifiques.
Il n'est bien sûr pas interdit de cumuler le sérieux de la préparation à l'e-learning et le sérieux de la préparation à l'ASFOREF.

Conseil : a minima, ne perdez pas de points sur cette épreuve !

2 QUESTIONS À :



Françoise Berthon
Présidente de
l'Ordre des
experts-comptables
région Paris IDF



Serge Anouchian
Président de la
Compagnie
Régionale des
Commissaires
aux Comptes
de Paris



Yves Nicolas
Président de la
Compagnie
Régionale des
Commissaires
aux Comptes
de Versailles



Patrick Rolland
Vice-président
délégué de la
Compagnie
Régionale des
Commissaires
aux Comptes
de Versailles

1- Pouvez-vous nous faire un point sur le passage du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Commissaire aux comptes et le Diplôme d'Expertise Comptable ?

S.A : Le décret sur le DEC (n°2009-1789) a modifié les relations entre les deux cursus. Il augmente l'intérêt du cursus de formation des commissaires aux comptes en instaurant des passerelles avec celui de l'expertise comptable. Une disposition déjà ancienne permet aux titulaires du DEC de s'inscrire sur la liste des commissaires aux comptes (Article L 822-1-1 du code de commerce).

Cependant, les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFAC) ne pouvaient s'inscrire à l'Ordre des experts-comptables et ne bénéficiaient, avec les anciens textes, d'aucune dispense d'épreuve dans le cadre des examens comptables supérieurs.

L'article 3 du décret relatif au diplôme d'expertise comptable (n°2009-1789, article 3) instaure désormais une passerelle entre le certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFAC) et le DEC. En effet, les titulaires du CAFAC (certificat délivré depuis 2005 suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2005-1126, soit le 10 septembre 2005) peuvent désormais s'inscrire directement aux épreuves du DEC sans avoir à passer le DSCG et sans avoir à refaire de stage.

Concernant précisément ce stage, l'article R 822-4 du code de commerce permet déjà la validation du stage d'expertise comptable pour l'exercice du commissariat aux comptes, à condition qu'au moins deux années aient été effectuées auprès d'une personne habilitée à exercer le contrôle légal des comptes. La nouveauté instaurée par le décret DEC réside dans la possibilité ouverte aux personnes qui ont accompli tout ou partie du stage de commissaire aux comptes de faire valider cette période au titre du stage d'expertise comptable jusqu'à concurrence de deux années et sous réserve de justifier du DSCG ou du DESCF (Décret n°2009-1789, article 15).

Ces « passerelles » sont une excellente nouvelle, d'abord sur le plan pratique, mais aussi sur un plan politique puisqu'elles diminuent la crainte d'une séparation progressive des deux métiers. Cette convergence est corroborée par l'intégration de 9 journées spécifiques pour le CAC et de 2 journées déontologiques sur le total des 24 journées de stage d'expertise comptable.

En quelque sorte, même s'il n'est pas parfait, ce système laisse ouverte la porte du choix entre les deux métiers à tous les candidats, ce qui me semble essentiel.

Y.N & P.R : Concernant la dernière session du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Commissaire aux comptes, 102 stagiaires se sont inscrits, 76 se sont présentés aux écrits et 22 ont été déclarés admissibles aux oraux, outre 8 qui conservaient le bénéfice de leur admissibilité de l'année précédente. Au final, 22 ont réussi l'examen d'Aptitude aux fonctions de Commissaire aux comptes dont 9 stagiaires de la Compagnie de Versailles.

2- Quels sont les axes de formation que vous envisagez de développer en 2011 ?

F.B : La formation doit se concevoir comme une opportunité pour nos cabinets, elle ne doit pas se subir comme une obligation pour satisfaire des quotas horaires inscrits dans nos textes. Si elle doit se limiter ou se cantonner à ce seul objectif, nous avons tout à y perdre ; la formation se limitant alors au maintien des compétences.

Or, nous devons aller au-delà. Développer de nouveaux savoir-faire pour permettre à nos cabinets de se développer et conquérir de nouvelles parts de marchés. C'est pourquoi, toute réflexion sur ce sujet doit s'inscrire dans une prospective et une réflexion stratégique.

Nous sommes donc amenés à faire face à une double dynamique :

- développer notre socle professionnel actuel qui se conjugue autour de la comptabilité, de la fiscalité et du social,...
- donner à chacun les moyens et les outils pour investir de nouveaux marchés dans le respect de nos normes et de notre déontologie.

Sur ce dernier point, il n'échappera à personne que nous avançons en terre inconnue et que la plus grande vigilance et la plus grande rigueur seront requises pour répondre à la confiance de ce nouveau type de clientèle. Car ne doutons pas un seul instant que ce que nous venons de conquérir de haute lutte, pourra nous être retiré d'un simple trait de plume au seul motif d'une dérive ne serait-ce que d'un seul d'entre nous.

Il est alors essentiel, si besoin était, de s'approprier encore et toujours le cœur de notre Profession : Déontologie et Normes.

C'est sur celui-ci que nous serons alors en mesure de nous former afin de répondre toujours plus aux attentes des entreprises et des particuliers, et de nous préparer en science et conscience à l'extension de notre périmètre.

S.A : Notre CRCC va concentrer ses efforts sur l'efficacité des formations eu égard aux problématiques des cabinets, des confrères et de la réglementation. Nous savons tous que nous devons respecter un nombre minimum d'heures de formation dont certaines obligatoirement homologuées dans un contexte économique tendu.

Cette situation conduit tous nos confrères à être exigeant sur la qualité des formations, tant en termes financier qu'en terme de disponibilité.

Au-delà des sujets fondamentaux, nous nous attacherons à proposer des formations variées et adaptées en essayant d'harmoniser les temps de formation en « présentiel » et la nécessité de développer une offre en « e-learning ».

Enfin, la Compagnie continuera de proposer, à travers ses réunions de secteur, une formation sur l'actualité professionnelle.

Y.N & P.R : Le programme prioritaire de la CNCC prévoit en 2011, outre la reconduction du parcours d'été, le parcours PE, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (connaître ses obligations pour mieux maîtriser ses risques en tant que CAC) et, en dernier lieu le nouveau séminaire mêlant technique et comportement : CAC Attitude ou l'audit adapté d'une PE.

L'offre est enrichie d'un nouveau concept de formation destiné à un public restreint de CAC (maximum 12 présents par session) : les ateliers de la CNCC qui visent l'analyse des risques dans 3 secteurs : BTP, négoce de détail et services. Enfin, le secteur associatif fera l'objet prochainement de 2 packs comprenant chacun 3 séminaires.

L'objectif principalement en matière de formation est d'aider le plus possible les confrères à remplir au 31 décembre 2011 l'intégralité de leur obligation de formation, telle que quantifiée dans le Code de commerce c'est-à-dire atteindre au minimum 120 h au terme des 3 années 2009, 2010 et 2011, c'est pourquoi le nombre de sessions a été augmenté.

La CRCC de Versailles a décidé de faire bénéficier d'une réduction de 30% sur deux séminaires (Arrêté des comptes 2010 et Rapport sur les comptes annuels et consolidés).

Par ailleurs, les carrefours réflexion homologués et les ateliers organisés dans le cadre des Universités d'Été contribuent également à l'offre institutionnelle.

DSCG ÉVOLUTION DES SUJETS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

L'examen des entrées en 1^{ère} année des jeunes stagiaires experts-comptables est surprenant voire, inquiétant :

- entre décembre 2009 et décembre 2010 : -23%
- entre février 2010 et février 2011 : -30%

- Que se passe-t-il ?
- La profession attire-t-elle de moins en moins les jeunes étudiants ?
- Les diplômes donnant accès au stage (DCG-DSCG) sont-ils de plus en plus difficiles ?

À l'issue de la 1^{ère} session du DSCG (fin 2008), Madame Évelyne LANDE, Président du jury du DSCG, écrivait dans la RFC n° 421 de mai 2009 : « il faudra attendre une 2^{ème} session pour pouvoir faire des analyses plus fines et avoir plus de recul pour déterminer si ces nouvelles épreuves ont un impact sur le nombre de diplômés ».

Dans ce même article, Madame LANDE constatait que, sur 20 ans de DESCF, le nombre de diplômés a subi de fortes fluctuations (de 1 500 à 2 500 suivant les sessions).

Il est donc peut-être encore trop tôt pour tirer des conclusions sur l'évolution des diplômes donnant accès au stage d'expertise comptable.

On peut toutefois, à défaut de conclusions, faire quelques constatations :

- L'accès au stage n'est plus à Bac +4 mais à Bac +5.
- L'accès est toujours possible avec un diplôme incomplet et les conditions de poursuite du stage ont été modifiées.
- 2 épreuves sont toujours sans possibilité d'équivalence : UE1 « Gestion juridique, fiscale et sociale » et UE4 « Comptabilité et audit ».
- Ces deux épreuves étaient et sont restées les plus difficiles.
- L'UE 7 « Relations professionnelles » est une épreuve orale de soutenance d'un mémoire. Désormais, le sujet du mémoire doit faire l'objet d'un agrément préalable délivré par un enseignant-chercheur.

L'ASFOREF PEUT VOUS AIDER À PRÉPARER CES UE

Pour plus de renseignements
www.asforef.com



DSCG L'ENTRÉE EN STAGE AVEC UN DSCG INCOMPLET

Lettre à ma fille

« Il faut dans cette vie combattre jusqu'au dernier moment. »
Voltaire

L'article 6, 1^{er} alinéa du décret du 30 décembre 2009, stipule que sont admis à accomplir le stage d'expertise comptable les candidats qui justifient de la possession du DSCG.

Par ailleurs, sont autorisés à accomplir les 2 premières années de stage les candidats ayant validé au moins 4 des 7 épreuves obligatoires du DSCG.

Si le DSCG n'est pas obtenu à l'issue des 2 premières années de stage, celui-ci est suspendu pour une durée maximale de 3 ans. Dès l'obtention du DSCG, le stage peut reprendre pour la durée restante.

Si le DSCG n'est pas obtenu pendant les 3 années de suspension du stage, la période de stage déjà accomplie n'est pas validée. L'évolution du nombre de stagiaires concernés par l'article 6 du décret du 30 décembre 2009 est inquiétante ; il représente actuellement 25% des stagiaires contre - de 20% il y a un an. Pour beaucoup de stagiaires, les UE manquantes sont la 1 et la 4 (les plus difficiles).

Problème :

L'entrée en stage est souvent le 1^{er} contact avec une vie professionnelle. À cela vont venir s'ajouter les obligations du stagiaire : les parcours e-learning dès la 1^{ère} année, les rapports de stage dès la 2^{ème} année, les journées libres et les journées de regroupement sur les 3 ans, le stress du mémoire tout au long du stage.

Si la préparation de plusieurs UE du DSCG doit se rajouter, cela peut devenir rapidement ingérable, voire insoutenable.

Solutions :

- Apprendre à gérer tes échéances ; il vaut mieux apprendre dès maintenant car ce sera ton lot tout au long de ta vie professionnelle.
- Prendre conscience que tu dois réussir le DSCG, à défaut tu pourrais éprouver des difficultés à terminer le cursus ; je ne crois pas trop à la possibilité de recommencer le stage après l'annulation des 2 années non validées.
- Venir à l'ASFOREF suivre des formations aux UE manquantes ; mais attention, si la formation ASFOREF est nécessaire, elle peut ne pas être suffisante.

IL FAUT EN PLUS TRAVAILLER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ET CE, QUEL QUE SOIT LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN.

IL A
DIT

Jean de la Bruyère

« C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire »

« Il y a des gens qui parlent un moment avant que d'avoir pensé »

« C'est un métier que de faire un livre, comme de faire une pendule »